



Maroc

8 juin 2011

Maroc : la lumière doit être faite sur les violences policières à l'encontre des manifestants

Alors qu'une instruction judiciaire a été ouverte le 5 juin 2011 suite à la mort d'un manifestant, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) appelle les autorités marocaines à garantir une enquête indépendante, transparente et impartiale sur ce décès ainsi que sur les violences perpétrées par les forces de police et de sécurité marocaines à l'encontre de manifestants au cours des dernières semaines.

Hospitalisé à l'hôpital de Mohammed V à Safi, M. Kamal Al-Amari, un manifestant ayant participé à un rassemblement pacifique suite à un appel du « Mouvement du 20 février » dans la ville de Safi le 29 mai 2011, est décédé le 2 juin. Les autorités locales ont sur la base d'un rapport d'autopsie rendu public le 2 juin déclaré que sa mort est liée à une prise en charge médicale tardive d'une déficience rénale et à une crise cardiaque. La famille de M. Al-Amari refuse cette version des faits. Une instruction judiciaire a été ouverte le 5 juin.

Le 29 mai 2011, alors qu'il venait de quitter la manifestation pour se rendre en mobylette à son travail au port commercial de Safi, M. Al Amari a été appréhendé par des policiers lui demandant les papiers de sa mobylette. Selon les informations reçues, les policiers l'auraient interrogé sur sa participation à la manifestation et l'auraient ensuite violemment frappé à coups de matraques.

Un autre manifestant, M. Othman Hanzaze, a déclaré avoir subi les mêmes violences de la part de policiers anti-émeutes, connus sous le nom d'« Aigles » 1^{er} le même jour à Safi. Ceux-ci l'auraient interpellé et fait entrer de force dans une camionnette. Après avoir été emmené à plusieurs kilomètres de la ville, il aurait été violemment frappé, puis laissé seul après que ses papiers, son téléphone portable, ses chaussures et l'argent qu'il avait sur lui, lui ont été pris.

Le 29 mai 2011, les forces de l'ordre ont dispersé dans plusieurs villes du pays, notamment à Rabat et Casablanca, parfois par la force, plusieurs manifestations organisées à l'appel du « Mouvement du 20 février », mouvement qui réclame principalement la mise en place de réformes politiques visant à garantir la dignité et la justice sociale ainsi que la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Une source officielle a déclaré que 29 personnes « ont été légèrement blessées, y compris un certain nombre d'éléments des forces de sécurité" lors de l'intervention des forces de l'ordre pour disperser les manifestants dans plusieurs villes.

La FIDH appelle les autorités marocaines à mettre fin à toute forme de violence à l'encontre des manifestants et à garantir une enquête indépendante et impartiale sur toutes les violations des droits humains perpétrées par les forces de police et de sécurité marocaines à l'encontre des manifestations et la poursuite des responsables. Plus généralement, la FIDH demande aux autorités marocaines de se conformer à leurs engagements internationaux et à

respecter et à garantir le droit de rassemblement pacifique et la liberté d'expression.

<http://www.fidh.org/Maroc-la-lumiere-doit-etre-faite-sur-les>